

Rapport d'activité 2014 du Conseil des Ventes Volontaires sur les ventes aux enchères publiques en France

■ ■ ■ PARIS | 1 juillet 2015 | AMA | |

Le 23 juin 2015, s'est déroulée sous l'égide de Catherine Chadelat, conseillère d'État du Conseil des Ventes Volontaires (CVV), la conférence de presse présentant le rapport d'activité 2014 des ventes aux enchères publiques en France. Catherine Chadelat était accompagnée de Pierrette Pinot, conseillère à la Cour de cassation, Bernard Vassy, dirigeant de la SVV Vassy & Jalenques à Clermont-Ferrand, Sabine Bourgey, experte en numismatique, Gérard Pluyette, conseiller à la Cour de cassation, Christine De Joux, conservatrice générale du patrimoine, et Marc Rouchayrole, avocat général récemment nommé commissaire du Gouvernement du Conseil des Ventes Volontaires.

Tout d'abord, Catherine Chadelat a présenté le CVV comme un acteur majeur de concertation professionnelle et une force de proposition. Son objectif est de développer les échanges entre les acteurs du marché français et international et les représentants des administrations en lien avec les ventes aux enchères. D'ailleurs, Catherine Chadelat n'a pas manqué de mettre l'accent sur ce point : « Je le répète, c'est une de mes marottes, mais l'échange avec l'ensemble des parties composantes du marché de l'art ne peut être que productif. » Et d'illustrer son propos d'un exemple : sur les 250 plaintes émises à l'encontre du Conseil en 2014, 40% se sont soldées par un accord à l'amiable, grâce au dialogue.

Les principales préoccupations juridiques du CVV en 2014 ont concerné les problèmes de compréhension et d'interprétation des lois, dans le domaine des ventes en ligne notamment. Une question épineuse consistait à connaître la loi applicable lors d'une vente effectuée par une maison étrangère à destination d'un public français : celle de l'acheteur ou celle du vendeur ? Aussi, les ventes de biens atypiques ou sensibles ont soulevé des interrogations juridiques quant à leur légitimité : est-il juste et déontologique de mettre en vente des œuvres nazies ou des instruments de torture ? « Il faut se demander quelle est la marge de manœuvre de ces ventes, ce qui engage des réflexions sur les libertés d'opinion et de propriété. »

Surtout, c'est un état des lieux économique des enchères en 2014, « ce que nous attendons tous », qui a été présenté. La présidente de l'institution a assuré « la fiabilité et le sérieux de [ses] chiffres » et a précisé d'emblée qu'« il ne faut pas être plus pessimiste qu'on ne le pense ». En effet, bien que le nombre des opérateurs de ventes volontaires (OVV) ait légèrement baissé, passant de 414 en 2013 à 408 en 2014, le montant total adjugé hors frais, tous secteurs confondus, a atteint en 2014 son plus haut niveau historique et affiche une légère hausse de 2,2 % par rapport à 2013. Cependant, les tendances des trois grands secteurs d'activité du marché des ventes aux enchères publiques sont disparates. En effet, le segment « Arts et objets de collection » a vu son activité reculer de 1,1 % en 2014, tandis que le segment « Véhicules d'occasion et matériel industriel » a enregistré une activité en hausse de 5,1 %, tout comme le secteur « Chevaux » qui a augmenté de 10,8 %.

Les montants adjugés pour le secteur « Art et objet de collection » ont totalisé, en 2014, 1,25 Mrd€. Le recul (1,1%) par rapport à 2013 témoigne de plusieurs évolutions de fond. Premièrement, bien qu'une progression d'1 % par rapport à 2013 ait été enregistrée pour le montant total d'adjudication des SVV du top 20, le nombre de ventes total a diminué. Surtout, une baisse sensible a été constatée dans les montants adjugés en art contemporain, avec 40 M€ de moins qu'en 2013. Les meilleurs résultats obtenus par les grands opérateurs furent les lots « millionnaires » — comme le record du monde pour une œuvre de bande dessinée aux enchères remporté par une page de garde des aventures de Tintin, chez Artcurial à Paris — qui eux aussi ont chuté. Le montant dégagé par les 10 plus fortes enchères en France a atteint 46,5 M€ en 2014, contre 49,9 M€ en 2013. Enfin, comme en 2013, 48 % des opérateurs actifs sur le secteur « Art et objets de collection » ont déclaré une activité en recul par rapport à l'année précédente. Mais la vraie déception réside dans la catégorie « Arts et Antiquités » qui a affiché une nette décroissance, avec un recul de 5 % des montants adjugés (862 M€ en 2013 contre 822 M € en 2014). Ceci en dépit de belles ventes, comme le record mondial remporté par une paire de vases en terre cuite de Massimiliano Soldani-Benzi, vendue pour 820.000 €.

Ainsi, selon le CVV, la situation des enchères en France n'est pas alarmante, mais le marché est soumis à une internationalisation de plus en plus marquée. La concurrence est exacerbée et s'accompagne d'un développement sans précédent des ventes en ligne. La question de la formation au métier de commissaire-priseur, à laquelle une infime élite a accès, constitue donc un point fondamental de réflexion pour le Conseil des Ventes Volontaires.